

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement  
de la Haute Vallée d'Aure**DÉPARTEMENT DES  
HAUTES PYRENEES

SÉANCE DU 27 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au comité syndical	: 16
En exercice	: 16
Présents	: 11
Absents	: 5
Procuration	: 0
Qui ont pris part à la délibération	: 11

L'an 2026, le 27 avril, à 16 h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis RICARD.

**Présents :** Mrs Louis RICARD, Jean PAUCIS, Jérôme VALENCIAN, André DUBAN, Jean-Michel MARIA, Jean-Michel ISOART, Mmes Ombeline PEREZ, Maryse POME, Nathalie ALBERT, Agnès SANTOLARIA et Dominique VIDOU

Date de la convocation

21/04/2026

**Absents :** Mrs Michel BESSONE, Gérard SOULANS, Bernard DURAN, Didier BRUN et Mme Martine ESQUIVE.

Date d'affichage :

21/04/2026

**Absents excusés :**

**A été désigné secrétaire de séance : Mme Ombeline PEREZ**

Objet de la délibération :

Demande de subvention pour la réhabilitation de réseaux d'assainissement en 2026 sur plusieurs communes

Le Président rappelle que depuis 2014 le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure réalise chaque année un diagnostic patrimonial d'une partie de ses ouvrages d'assainissement, afin de déterminer les tronçons endommagés et de prioriser les besoins de réhabilitation.

Le réseau est vieillissant (les premières canalisations ont été posées à la fin des années 1970) et le syndicat est donc entré dans une phase importante de réhabilitation.

Les travaux de réhabilitation permettront :

- d'éliminer les eaux parasites claires,
- d'éliminer les déversements d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel, grâce à l'étanchement des tronçons endommagés,
- d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement,
- de renouveler le réseau vieillissant.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture le,

Le Président présente le programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement prévu pour 2026.

Les travaux, pour la partie chemisage, concernent les linéaires suivants :

- Saint-Lary-Soulan (secteur Place de la mairie, rue des Isards, route cap de long et route d'Autun) pour : 600 ml
- Vielle-Aure (secteur rue des jardins) pour : 50 ml
- Vignec (secteur rue de Pintre, rue de Meyebie et chemin de Peyrelade) pour : 150 ml
- Bourisp (secteur rue de la scierie, rue ~~des moulins, rue des écoles~~) pour : 200 ml
- **Soit un total de 1000 ml.**

Délibération N°20-04-2026

Accusé de réception en préfecture  
065-256501057-20260427-Del-2026-C020-DE  
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à : 100 000 € HT.

Les travaux, pour la partie en tranchée, concernent les linéaires suivants :

- Saint-Lary-Soulan (réhabilitation de tronçons sur 15 ml)
- Vielle-Aure (réhabilitation de tronçons sur 5 ml)
- Vignec (réhabilitation de tronçons sur 5 ml)
- Bourisp (réhabilitation de tronçons sur 15 ml)
- Reprise de regards sur les communes (Aragnouet, Sailhan, Vignec, Saint-Lary-Soulan, Bourisp).
- **Soit un total de 40 ml et 15 regards.**

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 60 000 € HT.

Le montant estimatif de l'intégralité des travaux de chemisage et en tranchée s'élève à : 160 000 € HT.

Le Président propose aux membres du Comité d'approuver le plan de financement suivant :

	Réhabilitation des réseaux d'assainissement du SIAHVA
<b>TOTAL INVESTISSEMENT (HT)</b>	<b>160 000 €</b>
<b>Part CD65 (20%)</b>	<b>32 000 €</b>
<b>Autofinancement (80%)</b>	<b>128 000 €</b>

Les membres du Comité, le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valident le projet et le plan de financement associé,
- chargent le Président de déposer le dossier de demande de financement auprès du Conseil Départemental 65,
- autorisent le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à ce marché.

Les sommes sont prévues au Budget primitif 2026.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Le Président  
Louis RICARD

Le Secrétaire  
Ombeline PEREZ

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT  
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**  
Promenade du Bernet  
65170 VIELLE-AURE

Accusé de réception en préfecture  
065-256501057-20260427-Del-2026-C020-DE  
Date de réception préfecture : 30/04/2026